ART. 11 N° 158

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

### AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 158

présenté par M. Gosselin

#### **ARTICLE 11**

Supprimer l'alinéa 2.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'éclatement de la famille n'est pas souhaitable. Il s'agit de chercher à préserver les liens naturels, autant que les situations personnelles le rendent possible.